

Sujet : [INTERNET] IOTA - plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, de la Roguenette et de la Voise sur le territoire de Chartres Métropole

De : > Pascal TRESSOU (par Internet) <

Date : 12/10/2019 11:58

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnemental sur les plans de restauration et d'entretien de la Roguenette, nous souhaitons en plus de notre entretien de ce jour à la Mairie de Sours apporter nos interrogations.

Dans le document "Etat des lieux et diagnostics phase 1 - PPRE de l'Eure aval et de la Roguenette", vous faites part en page 136 "qu'en aval du tronçon TR_R7 on retrouve un bras de dérivation en rive gauche de la Roguenette. Ce bras n'est en eaux que lors des montés en charge de la Roguenette".

Or, ce bras lors de fortes montés des eaux, ne peut pas jouer son rôle de dérivation puisqu'il se trouve à une hauteur supérieure du niveau de la rivière et qu'il a été comblé au fil du temps.

De plus, il est aussi stipulé en page 134 qu'un ancien moulin qui a disparu à ce jour y était également localisé sur ce bras.

Nous vous demandons donc de prendre en compte ce bras de dérivation qui n'est pas prévu dans votre étude.

De plus, nous vous signalons que ce bras de rivière sert de collecteur d'eau pluviale du lotissement de la garenne. Nous avons demandé en mairie qui était en charge de l'entretien de celui ci ?

Il nous a été rétorqué que ce bras de dérivation était de la responsabilité de Chartres Métropole.

Nous réitérons donc, notre demande de prise en compte de ce bras dans votre étude.

Cordialement,

M. et Mme Tressou